

Tours le mardi 24 février 2015.

Le Directeur de l'UFR
Arts et Sciences Humaines

Réf. : BB/BW/n°2015/
Affaire suivie par Benoît Wolf

à

Mesdames, Messieurs les membres de la
commission des moyens

Objet : Tarifs « entretien des locaux » – prestation hors période de couverture du marché

Exposé des motifs :

Le marché « entretien des locaux » 2014-2017 a été optimisé en proposant de faire appel à un prestataire de service lors des périodes d'activités fortes des sites d'enseignement oscillant entre 36 et 40 semaines. La prestation couvre l'ensemble des salles d'enseignements du site Tanneurs, l'entretien des bureaux, couloirs et sanitaires est pris en charge par l'équipe du service intérieur. Sur les sites de Clouet et d'Emile Zola, le prestataire de service a en charge l'ensemble des bâtiments concernés.

Aussi, une période de l'année n'est pas couverte par cette prestation, ni les week-ends et jours fériés. Le service de gestion des salles est amené à valoriser le site par des locations extérieures mais également en mettant à disposition les locaux gracieusement pour des manifestations de l'établissement. Il convient dès lors de prévoir la prestation « entretien des locaux »

Les deux composantes du site ne peuvent supporter sur leur budget de fonctionnement pédagogique ces dépenses liées à d'autres activités. Il est donc proposé de faire prendre en charge les prestations ponctuelles par les services et extérieurs demandeurs.

Les tarifs sont établis à partir des tarifs « demandes ponctuelles » en tenant compte également les frais de gestion (commande, suivi de la prestation, facturation). Les tarifs sont majorés de 20% pour une intervention le samedi et de 100% le dimanche ou un jour férié.

Pour le Directeur et par délégation,
Le responsable administratif



Benoît WOLF